

Appel à auteur.e.s 2026

Les Photographiques 2026 se dérouleront du 14 mars au 12 avril au Mans (dates à confirmer) et dans des villes alentours. La manifestation, organisée chaque année par l'association "Festival de l'image" permet la rencontre d'un large public avec la création photographique contemporaine, avec les oeuvres et les auteur.e.s.

Il n'y a pas de thème imposé.

Les organisateurs établiront leur programmation en privilégiant la diversité des sujets et des formes photographiques (y compris les installations, dans la limite des contraintes techniques des salles d'exposition), tout en cherchant des visions d'auteur.e caractérisées par leurs qualités artistiques, leur originalité et leur cohérence.

Peuvent participer tou.te.s les artistes à l'origine d'une oeuvre photographique quels que soient leur statut, leur âge et leur nationalité. Les candidat.e.s proposeront un ou deux ensembles maximum mais un seul d'entre eux pourra être retenu.

Le montant du droit d'inscription est fixé à 15 € par auteur.e (même s'il y a envoi de deux séries). Cette somme sera entièrement réinvestie dans l'organisation de la manifestation, l'association "Festival de l'image" étant exclusivement composée de bénévoles.

Chaque photographe sélectionné.e au titre de l'appel à auteur.e.s verra son travail présenté dans le cadre d'une exposition collective ou individuelle du 14 mars au 12 avril. Il/elle se verra attribuer la somme forfaitaire de 700 € à titre de droits d'auteur.e.s pour l'exposition ET pour l'acquisition d'un tirage par l'association. L'auteur.e organisera l'acheminement de ses images et leur retour en accord avec l'association. Seuls les frais de transport et de déplacement seront pris en charge via un remboursement sur justificatifs dans la limite de 500 € (facture, originaux des billets de train, tickets de caisse carburant, tickets autoroutes, etc...). L'association "Festival de l'image" ne prendra pas en charge les coûts de production des oeuvres exposées.

Pour participer à la sélection :

- **prenez connaissance du règlement de participation ci-joint**
- **faites nous parvenir votre candidature au plus tard le 31 juillet 2025 par voie numérique obligatoirement et éventuellement complétée par un dossier papier (facultatif)**
- **réglez les droits d'inscription de 15 € dans les mêmes délais.**

Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.

Utilisez uniquement ce courriel pour votre candidature et toute demande de renseignements :

appelauteurs@photographiques.org

----- Conditions de participation de l'appel à auteur.e.s -----

Peuvent participer tous les artistes à l'origine d'une oeuvre photographique cohérente, quels que soient leur statut, leur âge, leur genre et leur nationalité. Aucun thème n'est imposé. Les candidats peuvent présenter une ou deux séries maximum mais seulement l'une d'entre elles pourra être retenue. Le nombre d'images reste libre. Les séries en cours sont acceptées à condition qu'elles soient suffisamment développées. L'auteur.e devra pouvoir garantir la finalisation de la série avant fin décembre 2025.

La sélection se déroulera en deux étapes.

- Présélection : Une trentaine d'auteur.e.s seront retenu.e ;s sur l'ensemble des dossiers reçus. La liste en sera mise en ligne sur le site des Photographiques et sur la page Facebook le jeudi 11 septembre 2025.

Parmi ces trente dossiers de candidature présélectionnés, ceux qui ne seront pas retenus pour la programmation définitive pourront être présentés sous forme de diaporama durant le festival sous condition de l'accord des auteur.e.s (extraits de 6 images en HD par auteur.e).

- Sélection : Neuf à dix auteur.e.s seront retenu.e.s et prévenu.e.s personnellement. Leur liste sera mise en ligne sur la page Facebook à partir du 26 septembre 2024, puis sur le site des Photographiques. Les artistes sélectionné.e.s exposeront dans le cadre de la programmation 2026.

ATTENTION : en raison du grand nombre de dossiers reçus, les auteur.e.s non sélectionné.e.s ne pourront hélas être averti.e.s personnellement. Il est par conséquent conseillé de consulter la page Facebook ou l'Instagram des Photographiques à partir du mercredi 11 septembre (ou notre site dans les jours qui suivront).

Conditions de présentation des oeuvres

Chaque série sélectionnée par les organisateurs au titre de l'appel à auteur.e.s pourra être présentée dans le cadre d'expositions collectives ou individuelles du 14 mars au 12 avril au Mans ou dans des villes avoisinantes, partenaires de la manifestation, à savoir la médiathèque Louise-Michel (à Allonnes) et le centre d'art-Île MoulinSart (à Fillé-sur-Sarthe). Dans certains cas, le calendrier pourra être légèrement décalé en fonction des contraintes de planning propres à ces partenaires. Le nombre de pièces exposées pourra également être redéfini avec l'auteur.e en fonction des contraintes du lieu d'exposition.

Les oeuvres seront présentées sous la responsabilité de leur auteur.e qui garantit que celles-ci n'enfreignent en rien le droit de l'image. Les organisateurs ne sauraient être recherchés en responsabilité à cet égard.

Les oeuvres, sauf cas particulier, devront être tirées, montées et prêtes à être présentées que ce soit sous la forme d'un accrochage classique ou d'une installation. **Elles seront acheminées jusqu'au lieu d'exposition attitré au plus tard le 3 mars 2025 par les soins de leurs auteur.e.s.** La date de retour sera indiquée ultérieurement. L'organisation de ces transports reste de la responsabilité des auteur.e.s retenu.e.s.

L'accrochage sera assuré par les membres de l'association. Les photographes qui désirent y participer devront en supporter les frais. Un plan d'accrochage peut être proposé par les photographes. Il sera respecté dans la mesure des possibilités techniques du lieu d'exposition.

Le décrochage sera assuré par les membres de l'association. Si l'auteur.e fait appel à un transporteur, il/elle devra veiller à ce que le conditionnement des oeuvres soit suffisant et puisse être réutilisé pour le retour. À défaut, les organisateurs tiendront les oeuvres à disposition de l'auteur.e sans prolongation de la période d'assurance.

Assurances :Les oeuvres seront assurées à compter de la date de réception et jusqu'à 7 jours après la clôture des expositions.

Conditions financières

Chaque photographe sélectionné.e se verra attribuer la somme de 700 € à titre de droits d'auteur.e pour l'exposition ET pour l'acquisition d'un tirage par l'association (versement sur facture, note de droits d'auteur.e).

Les frais de transport aller-retour de l'auteur.e (transport des œuvres et déplacement pour le vernissage) feront l'objet d'un remboursement sur justificatifs (facture, originaux des billets de train, tickets de caisse carburant, tickets autoroutes, etc.), dans la limite de 500 €. **ATTENTION : ces 500 € ne constituent pas une enveloppe à disposition de l'auteur.e ; dispensés sur justificatifs, il s'agit d'un montant maximal et ils ne peuvent servir que pour le remboursement des frais de transport des œuvres, la venue au vernissage et éventuellement la venue pour le montage de la série (si nécessaire et à l'appréciation de l'association).**

Il/elle sera invité.e pour l'ouverture du festival et le vernissage des expositions, le samedi 14 mars (dîner et hébergement assurés par l'association).

➡ **A noter que des conditions particulières s'appliqueront à la série sélectionnée exposée à Fillé-sur-Sarthe :**

L'exposition sera présentée en extérieur, dans le parcours arboré entourant le centre d'art, nécessitant la création de supports adéquats.

La rémunération se portera à 500 € TTC, les frais de production des supports adaptés à l'extérieur étant remboursés jusqu'à 1 000 € TTC sur présentation de justificatifs.

Les frais de déplacement seront remboursés jusqu'à 250 € TTC sur présentation de justificatifs.

Un livret d'exposition sera imprimé pour un montant maximal de 1 000 € TTC (soit l'artiste s'occupe de la création graphique/impression et présente une facture/ un justificatif au nom de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, soit la CDC VDS gère celle-ci).

Les éléments à fournir pour la communication générale du festival restent les mêmes que dans les conditions générales présentées ci-dessous.

Communication

Les photographes sélectionné.e.s devront fournir ultérieurement des éléments de communication et notamment 3 images HD libres de droits pour la manifestation (dossier de presse, dépliant et brochure-programme) ainsi que ces mêmes 3 images au format Instagram. Les modalités leur seront communiquées ultérieurement.

Une fiche technique sera fournie, rassemblant des informations indispensables à la préparation des expositions et à l'assurance des œuvres, et son retour sera exigée avant le 1er janvier 2026.

Après avoir pris connaissance des présentes conditions de participation, vous adresserez au plus tard le 31 juillet 2025 inclus :

• **Votre dossier numérique comportant :**

– **Le formulaire de participation dûment rempli et signé (ainsi que le règlement approuvé et signé)**

– **Un ensemble cohérent d'images* (nombre d'images libre)**

*Tous les fichiers numériques (textes, formulaire, photos) portent un titre commençant par le nom de l'auteur; chaque fichier photo (format .jpg, 72dpi, 800 pixels pour le + grand côté) est identifiée par le nom de l'auteur et le n° de l'image.

– **Un texte de présentation**

– **Une mini bio artistique**

à : appelaauteurs@photographiques.org

IMPORTANT : pour un traitement rapide de votre envoi, nous vous remercions de privilégier l'utilisation d'un lien WeTransfer ou équivalent pour communiquer vos images et vos documents (réunis en un seul envoi).

Merci de ne rien intégrer dans le corps du mail et de ne pas transmettre les images sous formes de pièces jointes à celui-ci.

• Si vous souhaitez l'accompagner d'un dossier papier complémentaire (facultatif), celui-ci est à envoyer à la même date avec enveloppe retour dûment affranchie à :

LES PHOTOGRAPHIQUES – programmation, 46 route de la Pétrie, 72230 GUÉCÉLARD

• **Votre règlement en ligne sur www.photographiques.org (menu « régler mon inscription ») ou par chèque à l'adresse postale ci-dessus (à l'ordre du Festival de l'image).**

POUR RAPPEL :

– **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**

– **Les résultats de la sélection définitive seront mis en ligne à partir du 27 septembre.**

– **Seuls les candidat.e.s retenu.e.s seront personnellement informé.e.s avant cette date.**

– **Utilisez uniquement l'adresse appelaauteurs@photographiques.org**

Du fait du grand nombre de dossiers reçus, il n'y aura pas de mails envoyés aux candidats non sélectionnés. Merci de votre compréhension.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'appel à auteur.e.s Les Photographiques 2026 et l' accepter.

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Formulaire d'inscription appel à auteur.e.s

À joindre à votre dossier de candidature pour le 31 juillet 2025 inclus à
appelauteurs@photographiques.org

(Merci de joindre un formulaire par série si vous en présentez deux)

(En majuscules si manuscrit)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

Site web (facultatif) :

Titre de la série :

Nombre d'images :

Formats et supports des tirages :

En cas de sélection, acceptez-vous l'éventualité d'une exposition en extérieur ?

Oui

Non

 **voir le règlement - conditions liées à l'exposition en plein air au centre d'art-Île MoulinSart**

J'ai pris connaissance de l'appel à auteurs par l'intermédiaire de :

Édition d'ouvrages, y compris hors de la série proposée (facultatif) :

Je sou mets ma candidature à la programmation 2026 du festival "Les Photographiques".

Je certifie être l'auteur des oeuvres présentées, qu'elles n'enfreignent en rien le droit de l'image et que j'en assume l'entière responsabilité.

Je joins, par voie numérique, à ce formulaire l'ensemble d'images que je propose à la sélection ainsi qu'un texte de présentation et une mini bio artistique à

appelauteurs@photographiques.org

(Important : merci de n'utiliser qu'un seul lien Wetransfer ou équivalent pour transmettre l'ensemble textes et images)

Tous les fichiers numériques (textes, formulaire, photos) doivent porter un titre commençant par le nom de l'auteur; chaque fichier photo (format .jpg, 72dpi, 800 pixels pour le + grand côté) est identifiée par le nom de l'auteur et le n° de l'image. Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.

Je m'acquitte des droits d'inscription de 15 €.

Paiement en ligne

Par chèque à

LES PHOTOGRAPHIQUES programmation,
46 route de la Pétrie, 72230 GUÉCÉLARD

Avant tout envoi, nous vous remercions de bien vouloir vérifier que vous avez bien lu et accepté le règlement précédant cette fiche.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation de l'appel à auteur.e.s Les Photographiques 2026 et les accepter.

Date et signature :